

**ARGENTA LIFE ACTIONS EUROPE**  
**(FONDS INTERNE COLLECTIF EN EURO) (\*)**

**(\*) anciennement « Argenta Life Actions U.E.M. »**

<b><u>1. ORGANISATION DE LA SOCIETE</u></b> .....	<b>3</b>
<b><u>2. OBJECTIF, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET PROFIL DE RISQUE</u></b> .....	<b>4</b>
<b>2.1. Disposition générale de la politique d'investissement</b> .....	<b>4</b>
<b>2.2. Techniques et instruments financiers</b> .....	<b>4</b>
<b>2.3. Profil de risque du fonds</b> .....	<b>4</b>
<b>2.4. Profil de risque des investisseurs</b> .....	<b>4</b>
<b>2.5. Politique d'investissement</b> .....	<b>4</b>
<b>2.6. Performance historique</b> .....	<b>5</b>
<b>2.7. Comptabilité</b> .....	<b>6</b>
<b>2.8. Durée illimitée du fonds</b> .....	<b>6</b>
<b>2.9. Autres règles de fonctionnement</b> .....	<b>6</b>

## **1. ORGANISATION DE LA SOCIETE**

### **SIEGE SOCIAL**

Argenta Life Luxembourg S.A.  
Boulevard du Prince Henri 27  
L-1724 Luxembourg

### **REVISEUR D'ENTREPRISE**

Deloitte S.A.  
Rue de Neudorf 560  
L-2220 Luxembourg

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### Président

Monsieur Johan Heller  
Heikantsestraat 48  
NL – 4841 Eh Prinsenbeek

#### Administrateurs

Monsieur Stefan Duchateau  
Steenhovenstraat 53  
B-3530 Houthalen-Helchteren

Cristal Investment S.à.R.L.  
Rue des Prés 40  
L-5316 Contern

### **GESTIONNAIRE**

Argenta Life Luxembourg S.A.

## **2. OBJECTIF, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET PROFIL DE RISQUE**

### **2.1. Disposition générale de la politique d'investissement**

L'objectif principal du Fonds Interne Collectif Argenta Life Actions Europe est de procurer un rendement global aussi élevé que possible, grâce à des investissements dans une sélection de valeurs mobilières et d'autres instruments financiers tels que définis ci-après.

**Les placements doivent être constitués exclusivement de :**

- OPCVM et Fonds Monétaires en Euro conformes à la Directive 85/611/CEE
- Comptes à vue, à préavis ou à terme en Euro avec une limite de 20% de l'actif du fonds.

### **2.2. Techniques et instruments financiers**

En vue d'une gestion prudente, le Fonds Interne sera constitué essentiellement de la Sicav Argenta-Fund Actions Europe et de comptes à vue et à terme. Le Fonds Interne s'oriente donc surtout vers le secteur géographique Europe et investira principalement en actions d'entreprises qui ont leur siège ou exercent une part prépondérante de leur activité économique en Europe.

### **2.3. Profil de risque du fonds**

Ce Fonds Interne est principalement exposé au risque associé à des investissements en actions qui est important en raison de la dépendance par rapport à des facteurs difficilement prévisibles. Ces facteurs incluent notamment une baisse soudaine ou prolongée des marchés financiers suite à des événements économiques, politiques ou sociaux ou des difficultés financières que peut connaître une société en particulier.

### **2.4. Profil de risque des investisseurs**

Le Fonds Interne et les produits investis dans ce Fonds s'adressent aux investisseurs souhaitant bénéficier de l'évolution des indices de référence sur le moyen/long terme. La durée recommandée est au moins de 5 ans.

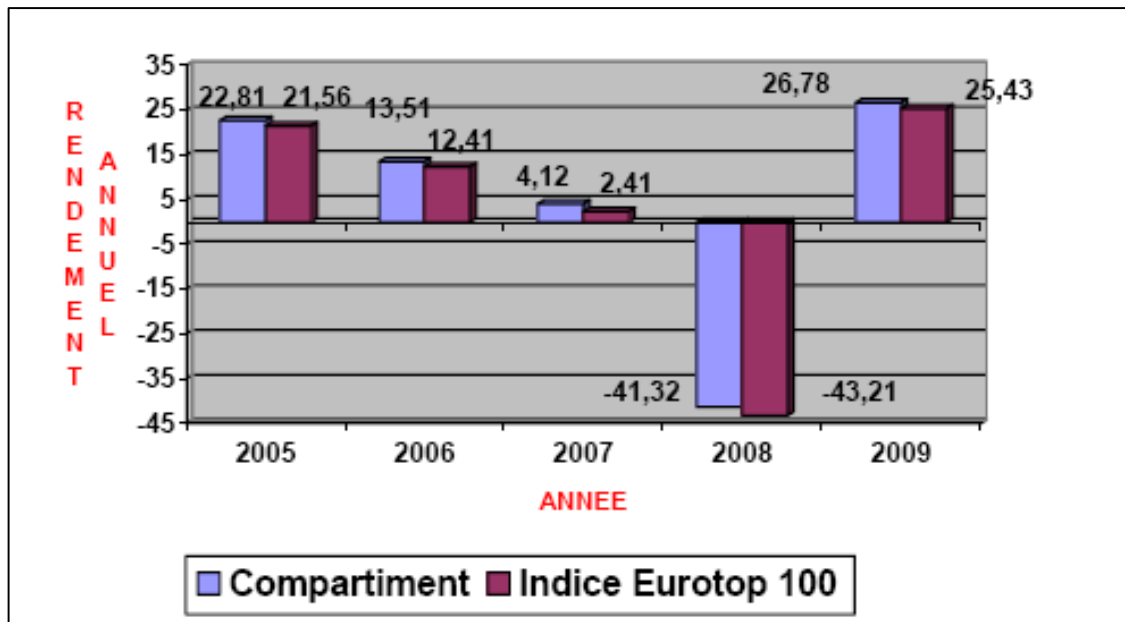
### **2.5. Politique d'investissement**

- Les actifs du Fonds Interne sont investis dans le compartiment Argenta-Fund Actions Europe de la société d'investissement de droit luxembourgeois Argenta-Fund Sicav. Ce compartiment Argenta-Fund Actions Europe investit les sommes placées dans des actions d'entreprises qui ont leur siège en Europe ou qui y exercent la majorité de leurs activités. Le compartiment recherchera surtout l'investissement en actions sous-évaluées, en se basant sur les analyses d'Argenta Banque d'Epargne S.A., conseiller en investissements et placements du compartiment.

- Accessoirement, le Fonds Interne pourra détenir des liquidités (comptes à vue et/ou à terme).
- Le Fonds Interne s'interdit d'investir dans des fonds alternatifs.

## 2.6. Performance historique

Evolution du compartiment Argenta-Fund Actions Europe au 31 Décembre 2009 :



La performance passée du compartiment ne préjuge pas des résultats futurs. La valeur du capital et des revenus provenant des investissements du compartiment est soumise à des variations et les investisseurs risquent de ne pas retrouver le montant initialement investi. A partir du 29/4/2010, le bench Eurotop 100 – E100 peut servir comme référence.

Modification de la politique d'investissement à partir du 29/04/2010 :

### Politique d'investissement

L'objectif du compartiment Argenta-Fund Actions Europe est de procurer à ses actionnaires un rendement aussi élevé que possible des capitaux investis, tout en veillant à limiter le risque au niveau des débiteurs.

A cette fin, le compartiment investira en actions d'entreprises qui ont leur siège ou exercent une part prépondérante de leur activité économique en Europe.

Le compartiment recherchera surtout l'investissement en actions sous-évaluées, en se basant sur les analyses d'ARGENTA BANQUE D'EPARGNE S.A., conseiller en investissements et placements du compartiment.

A titre accessoire, le compartiment pourra détenir des liquidités.

La devise de référence du compartiment est l'euro.

## **2.7. Comptabilité**

La comptabilité du Fonds Interne Collectif Argenta Life Actions Europe est tenue par Argenta Life Luxembourg S.A. au siège social 27, boulevard du Prince Henri 27- L-1724 Luxembourg.

Le prospectus d'Argenta-Fund Actions Europe est également disponible pour la clientèle au siège de la société.

## **2.8. Durée illimitée du fonds**

Le Fonds Interne Collectif Argenta Life Actions Europe a été ouvert le 18/04/2006 (sous la dénomination Argenta Life Actions U.E.M.) et n'a pas de date de clôture prédéfinie.

## **2.9. Autres règles de fonctionnement**

Le Fonds Interne Collectif tient une comptabilité séparée et ces données sont tenues à la disposition des preneurs d'assurance qui en feraient la demande.

Ce Fonds Interne répond aux conditions du point 5 de la lettre circulaire modifiée 01/8 (version coordonnée au 1<sup>er</sup> août 2004) et l'investissement des actifs du fonds est conforme aux règles de dispersion et de diversification de l'annexe I de cette lettre circulaire.

La « notice d'information 1 » fait partie intégrante des documents d'information et des conditions générales de ce produit.

Frank LOMMELEN  
Directeur adjoint

Hugo BETTENS  
Directeur agréé